

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

MAIRIE DE
CHAMPCENEST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2020

Le vingt et un Décembre deux mil vingt, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine PERRIN, Maire.

Présents : Catherine PERRIN, Pascal CAPOEN, Isabelle BUCHART, Lydie BARRE, Céline LE BREUIL, Philippe MAISONNEUVE, Jonathan NAHOUM, Catherine PAGEOT, Blandine DE CLERCK
Absents représentés : Modesto MANSO GALAS, représenté par Jonathan HANOUM
Fabrice BILLEMONT, représenté par Philippe MAISONNEUVE

Absents excusés

Secrétaire de séance : Madame Catherine PERRIN

Nombre de conseillers afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers représentés : 2
Date de convocation : 15 Décembre 2020
Date d'affichage : 15 Décembre 2020

OooOooo

Le Conseil Municipal a abordé les points suivants à l'ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance.
Approbation du Compte rendu du Conseil du 14 Octobre 2020.
Délibération pour autorisation de la transmission des ACTES soumis au contrôle de Légalité en Préfecture.
Convention de dématérialisation au Contrôle de légalité.
Protection informatique avec l'entreprise Com'unity
Délibération avec le SDESM pour ajout de 3 point lumineux dans la Commune.
Délibération affectation du résultat 2019.
Questions et informations diverses

oooOooo

Désignation du secrétaire de séance :

Madame Céline LE BREUIL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2020.

Le procès-verbal n'apportant pas de remarque particulière est approuvé.

DELIBERATION POUR AUTORISATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE EN PREFECTURE

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif ACTES (Aide au Contrôle de Légalité dématérialisé) qui est proposé dans le département de Seine-et-Marne et permet la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Sont concernés par ce dispositif : les délibérations, décisions, arrêtés, conventions inférieures à 150 Mo, contrats de concession, conventions et pièces relatives aux marchés publics et aux accords-cadres ainsi que les documents budgétaires et financiers.

Le Conseil approuve à l'unanimité la délibération autorisant la transmission des ACTES soumis au contrôle de Légalité en Préfecture.

PROTECTION DATA ET INFORMATIQUE COM'UNITY

Madame Le Maire informe le Conseil de la mise en place d'un serveur en Mairie avec un Contrat annuel de la Société Com'unity qui comprends aussi la protection des données. Ce contrat de maintenance et d'assistance s'élève à 1440,00€ TTC annuel.

AJOUT DE TROIS POINTS LUMINEUX DANS LA COMMUNE

Il s'agit d'envisager un ajout d'éclairage public :

- Rue Putte-Muce
- La Tuilerie St Jacques
- Les Rues

Au regard du devis du SDESM présenté par Monsieur Jonathan NAHOUM. Le Conseil Municipal se donne un temps de réflexion afin d'obtenir davantage de détails concernant le montant de la subvention et envisage de l'imputer au budget de l'année 2021.

DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Madame Le Maire, fait part au conseil syndical de l'affectation du résultat de l'année 2019,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| - Compte 001 en recettes d'investissement : | -44 003,21€. |
| - Compte 1068 en recettes d'investissement : | 44 003,21€. |
| - Affectation de l'excédent reporté : | 39 403,30€. |
- (Compte 002 en recettes de fonctionnement)

Après avoir dé délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur Pascal CAPOEN annonce sa démission du SIAC de Champcenest, et demande l'élection d'un nouveau représentant à la commission.

Monsieur Jonathan NAHOUM sera le nouveau délégué titulaire du SIAC de Champcenest, il remplace de ce fait Madame Catherine PAGEOT, Madame Céline LE BREUIL, reste déléguée suppléante.

- Il a été décidé par le Conseil Municipale qu'une boîte à livres sera installée sous la caquetoire de notre église, la commission responsable de ce projet concrétisera prochainement le modèle à choisir lors d'une réunion en interne.

- Projet de Biodiversité situé sur la parcelle devant la marre, suivi par Isabelle BUCHART,
 - Plantation d'un verger
 - Plantation de divers arbustes formant une Haie coté champs
 - Cheminement fleuri jusqu'au plan d'eau

Le tout devrait être pris en charge environ à 70% par la Région Ile de France, Madame Isabelle BUCHART ainsi que Monsieur Pascal CAPOEN, ont rencontré un membre de la fédération des chasseurs afin d'obtenir 30% de subvention complémentaire.

- Le classement du registre du cimetière est fait par Madame Catherine PAGEOT, qui a récemment trouvé en Mairie des documents datant de 1875, de l'acquisition du terrain pour le déplacement de l'ancien cimetière et souhaite les éditer sur le site de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h04.